

Centre Régional de la Propriété Forestière  
7 Impasse Ricard Digne  
13004 Marseille

A l'intention de Monsieur Bruno Giaminardi

Le Luc-en-Provence, 18 juillet 2021

**Objet : Projet de nouveau SRGS – LRAR**

Monsieur le Président,

Vous nous avez invités, en tant qu'un des vos « partenaires », à participer le 28 juin à Montfort-sur-Argens, à un atelier sur le futur Schéma Régional de Gestion Sylvicole en joignant à votre mail d'invitation un lien nous donnant accès à une version déjà très avancée de votre projet sur lequel il est manifeste que vous avez travaillé entre techniciens depuis de nombreux mois.

Nous tenons à vous exprimer notre désaccord profond sur la manière dont vous avez procédé.

Nous estimons qu'en tant que représentants des propriétaires forestiers privés nous ne sommes pas un « partenaire » mais le premier acteur et le plus concerné par un tel «schéma» qui (alinéa 2 de l'article R222-1 du Code Forestier) « indique les objectifs de production dans le cadre de l'économie régionale et ses perspectives de développement ainsi que les méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts ». Il s'agit bien de « **méthodes préconisées** » et non de « **règles** » dont la « consultation » permet au propriétaire d'élaborer une stratégie raisonnée de mise en valeur de sa forêt notamment lors de la rédaction d'un Plan Simple de Gestion

Il eut été normal, et il est encore temps, que Fransylva, au travers de son Union Régionale et de ses différents syndicats départementaux, participe aux travaux d'élaboration d'un tel document avant qu'il ne soit présenté pour consultation, même non officielle, à tous les autres « partenaires » que vous avez décidé d'inviter.

En conséquence, après s'être réunis et en avoir débattu, les présidents des syndicats de forestiers privés de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de leur Union Régionale vous demandent de surseoir aux présentations et consultations que vous envisagez tant que nous n'aurons pas **travaillé ensemble** de manière détaillée en véritable partenariat et produit un document acceptable qui pourra alors leur être présenté avant d'être soumis pour validation à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois.

Dans l'hypothèse où cette demande, que nous considérons légitime, ne serait pas satisfaite, nous nous réservons le droit de saisir le Tribunal Administratif et/ou de ne pas approuver le projet de SRGS quand il sera présenté à la CRFB.

Sans apporter de critiques au travail effectué par les équipes du CRPF de la région Sud, nous ne pouvons tolérer :

- le processus qui nous a exclus de la réflexion,
- la rigidité des « règles » et des seuils qui ne devraient être que des préconisations,
- certaines options dont il conviendra de débattre lors des réunions de travail que nous demandons.

Restant à votre disposition, nous vous rappelons néanmoins, Monsieur le Président que ce sont les forestiers privés membres de Fransylva qui vous ont porté à la présidence de notre délégation régionale du CNPF dans le but de mieux nous représenter.

Ainsi, nous espérons qu'en tant que membre de Fransylva 83 vous comprendrez notre position. Dans cette attente, nous vous adressons nos amicales salutations .

**Fransylva 04-05-84**

Isabelle de Salve-Villedieu



Présidente

**Fransylva 06**

Corinne Baillon-Dhumez



Présidente

**Fransylva 13**

Gérard Gautier



Président

**Fransylva 83**

Christian Mercier



Président

**Fransylva PACA**

Frédéric-Georges Roux



Président

Copie : Antoine d'Amécourt, Président du CNPF et Président de Fransylva  
Laurent de Bertier, Directeur Général de Fransylva  
Anne-Marie Bareau, Vice-présidente du CNPF